

“ En 1875, la consommation du vin ordinaire était de 1,893,128 litres ; en 1882, de 2,646,728 litres ; celle du vin de Banyuls, de 56,881 litres en 1875, de 128,584 litres en 1882 ; celles du vin de Bordeaux de 78,814 en 1875, de 103,988 litres en 1882.

“ De son côté le lait consommé en 1875 était de 1,130,531 litres ; en 1882, ce chiffre s'est élevé à 2,675,699 litres.

“ Donc l'augmentation de la bière n'a pas pour cause la substitution de cet aliment au vin ou au lait : la bière est employée comme surcroît. — “ Mais qui donc buvait cette bière ? ” s'écrie M. Joffrin. — “ Je ne sais, répond M. Quentin ; mais, en somme, les malades ne profitaient pas de tous ces suppléments.”

Les malades ne profitaient pas de tous ces suppléments !...

Cette réponse de M. Quentin est appréciée en ces termes par la *Tribune médicale* :

“ Voilà qui est fort bien : l'abus est péremptoirement démontré ; mais pourquoi n'a-t-il pas été recherché plus tôt, et où réside-t-il, où coulent ces flots de bière qui ne va pas aux malades ; n'est-ce pas à l'administration de le chercher et de le savoir ? N'est-ce pas son rôle et son devoir véritables de prévenir de tels abus, sans que l'intérêt des malades ait à en souffrir, au lieu d'aventurer son incompétence dans les affirmations ridicules sur les qualités alimentaires et médicamenteuses de la bière ?

“ Lorsque le médecin ou le chirurgien ont cru devoir prescrire l'usage de la bière à un malade, ni le chirurgien ni le malade ne sont responsables de la manière dont la prescription est réalisée, et s'il y a détournement et abus, à qui convient-il de s'en prendre, sinon au défaut de surveillance de l'exécution de la prescription, et par conséquent à la surveillance et au fonctionnement administratif ? ”

Et le *Praticien* ajoute :

“ Si M. Quentin a l'intention de proscrire la bière, il a absolument tort, car souvent elle joue le rôle d'aliment ou de médicament. S'il a simplement eu en vue de restreindre une consommation qui avait quintuplé, il a eu parfaitement raison : il est inutile que les contribuables payent des bocks aux infirmiers.”

* * *

Un médecin distingué que j'ai tout lieu de croire bien renseigné sur ce sujet me disait ces jours derniers qu'il y a à Montréal trois médecins dont les clientèles réunies forment un revenu de 40,000 piastres. Ce n'est pas trop mal ! C'est à donner le *bleu* à bien des anciens et à colorer d'un rose éphémère l'horizon des jeunes confrères. Un journal quotidien de New-York disait à ce sujet que les plus belles clientèles de cette ville ne dépassent pas \$25,000 et qu'une trentaine de médecins y font en moyenne \$15,000 par an. La rumeur est moins chiche et porte ces chiffres à 60, 80 et 100,000 par année. Le *Medical Record* croit qu'il y a exagération des deux côtés, en sorte que certaines clientèles pourraient rapporter 40 à 50,000 piastres. A ce compte-là, même toutes choses égales d'ailleurs, nos trois confrères n'ont pas à se plaindre.

MAX.

Nominations.—M. LE DR H. MERRILL vient d'être nommé médecin du Dispensaire de l'Asile de la Providence.